



Nouvelle-Aquitaine



30/06/2020 DRAAF Bordeaux

Ont participé à ce bulletin :

Angélique Bourdalle
Gilles Bouchaud
Laurence Dautraix
Alain Godot
Sandrine Laprie
Yannick Le Blanc
Françoise Poirier
Yolaine Rouault

Dates à retenir :

CSR en présentiel le 15 octobre au Lycée des Vaseix.

Congrès National les 18, 19 et 20 Novembre à Poitiers.

Des **HMI** sont prévues dans tous les établissements de la région.

EDITO

ON A CHANGE DE LOGO MAIS PAS D'OBJECTIF : VOUS DEFENDRE !

Le SNETAP-FSU arbore un nouveau logo représentant un poing fermé et levé, symbole du « combat humain » que nous menons depuis 55 ans maintenant. Ce graphisme, à la fois fort et protecteur, illustre parfaitement notre organisation syndicale : celle-ci se tient prête à relever les combats nécessaires, n'a jamais cessé d'évoluer, ni cessé de défendre ses adhérent.es et plus globalement les femmes et les hommes qui font vivre l'Enseignement Agricole Public. Ce logo exprime la volonté et le dynamisme qui animent chacun.e d'entre nous, notre détermination et notre engagement.

Cette année 2020 a créé dans nos vies un bouleversement et les conséquences de la crise sanitaire ne se sont pas encore toutes révélées. Malgré cela, le SNETAP-FSU a su réagir en accompagnant l'ensemble des personnels et en continuant à s'opposer à l'administration régionale et centrale. Notre action du 30 juin à la DRAAF de Bordeaux, pour exprimer notre mécontentement face à l'annonce de la Directrice Générale de comptabiliser l'Accompagnement Personnalisé et l'Aide à l'Orienté de la filière technologique STAV avec une pondération de 0,5 et non plus de 1, en est le reflet : la décision a été prise début juillet de ne pas appliquer ce coefficient pour l'année scolaire 2020-2021 et de comptabiliser les deux heures hebdomadaires comme valant deux heures de face à face. Même si cette annonce est une première victoire car elle est la réponse à la mobilisation des personnels depuis le 30 juin, nous devons rester vigilant.es. Cette mobilisation en appellera vraisemblablement d'autres dans un futur proche.

Tant sur le plan de la sécurité sanitaire, que des enjeux pédagogiques de la période ou à venir, sur les questions de défense individuelle, la tâche est encore rude et les défis nombreux à relever.

Ainsi, nous sommes prêt.es à lever notre poing fermé et à défendre vos intérêts et vos droits.

Les co-secrétaires régionaux.ales :

Isabelle Collet, Valérie Litaize (Limousin)
Yolaine Rouault, Alain Godot (Aquitaine)
Angélique Bourdallé, Sylvain Décis (Poitou-Charentes)

La cellule de veille renforcée par 5 nouveaux écoutant.es.

Les écoutant.es sont donc maintenant 8 à pouvoir vous écouter en Nouvelle-Aquitaine, dont 6 du SNETAP-FSU

On l'attendait depuis longtemps.... Enfin, la formation des écoutant.es pour la cellule de veille du CHSCT de Nouvelle-Aquitaine a pu avoir lieu les jeudi 17 et vendredi 18 septembre dernier à Limoges.

Au regard de la taille de la région Nouvelle-Aquitaine, les 3 écoutantes formées en 2012 n'étaient pas assez nombreuses pour mener à bien leur mission. C'est désormais chose faite.

La formation s'est adressée aux 5 représentant.es des personnels faisant partie de la CHSCTREA.

Cette demande du SNETAP pour renforcer l'équipe des trois écoutantes déjà formées. Malgré le contexte de la crise sanitaire cette formation d'apprentissage à l'écoute a pu enfin être mise en place. Ce stage a été conduit par Mme Marie Delbos, spécialiste en communication.

Les écoutant.es seront désormais 8, soit 4 binômes à pouvoir écouter les personnes *en situation de détresse ou de stress liées à leur situation professionnelle*. Il suffit pour cela de joindre votre administration ou vos représentant.es syndicaux qui vous indiqueront à qui vous adresser et la démarche à suivre.

Au SNETAP-FSU nous allons maintenant approfondir notre formation en interne afin d'améliorer encore notre capacité à répondre au mieux aux situations d'urgences auxquelles nous sommes confrontés. Ainsi nous allons profiter de l'expérience acquise par nos écoutantes qui ont œuvré dès l'origine de la mise en place de la cellule d'écoute en ex-Aquitaine en 2014 Anita Peton (Périgueux), Sophie Jagueneau (Sainte-Livrade) et Yolaine Rouault (Blanquefort). Elles seront dorénavant épaulées par Marie-Christelle Maurand (Voutezac), Caroline O'Reilly (Bazas) et Alain Godot (Dax).

Pour rappel : une écoute se fait devant un binôme, ce dernier ne peut être constitué d'un membre de votre EPL, il faut donc choisir parmi les représentant.es de la cellule hors EPL.

Rentrée 2020 : rencontre en visio-conférence avec le chef du SRFD

Le bureau régional du SNETAP-FSU a rencontré en visio-conférence le vendredi 11 septembre Messieurs Lehay, chef du SRFD et Chanson, adjoint au SRFD, pour faire un premier point sur les conditions de la rentrée.

Des effectifs de rentrée stabilisés dans le Public : Bien qu'il soit encore tôt pour avoir des données consolidées, il semble que le niveau des effectifs se maintienne dans l'enseignement Agricole Public malgré les difficultés de certains EPL. Le dernier tour d'AFelnet est encore en cours et des passerelles sont encore attendues. Les effectifs stabilisés seront connus en octobre. Cependant, il y a une inquiétude pour les lycées : on constate un basculement de inscriptions de la voie scolaire vers l'apprentissage... Une baisse des effectifs serait constatée dans le privé de l'ordre de 3 ou 4 % dans les MFR.

HSE Covid : un financement de l'appui personnalisé est paru dans la note de service (NS/DGER/2020-337). Ces heures ont permis de financer le dispositif Vacances apprenantes. Un seul EPL de la région a participé sur 22. Le SRFD est en attente des remontées des établissements et n'a pas d'information sur le niveau de l'enveloppe régionale. Il est paradoxal d'avoir à monter un projet de remise à niveau pour obtenir un financement alors que les élèves ont été absents pendant six mois.

Financement de l'AP en STAV : 36 heures sont prises sur la DGH, 36 heures donneront droit à des HSE. L'administration reconnaît des défaillances du logiciel de gestion RenoiRH. Les bénéficiaires d'HSE devront rester attentifs à leur paiement effectif. Notre appel à la mobilisation de juin et nos actions n'ont pas été inutiles puisque nous avons obtenu que le financement total de l'AP rentrera entièrement dans la DGH à la prochaine rentrée.

La rencontre a été globalement plutôt cordiale, mais les sujets de vives préoccupations restent nombreux ; certains sont liés en partie à la situation sanitaire. Nous n'avons pas abordé le sujet de la COVID 19 dans les établissements car il devait être traité à l'ordre du jour du CHSCT Régional du 15 septembre.

Rémunération des examens 2020 : Le SNETAP-FSU a porté cette demande au niveau national. Le dossier est toujours à la DGER, le SRFD est en attente...

Prime COVID : Le SRFD a interrogé les directeurs d'EPL qui ont transmis leurs propositions. Le dossier soumis à la DGER est en attente de l'arbitrage interministériel.

Impact de la crise sur les CFA-CFPPA : Le SRFD se veut rassurant, même s'il reconnaît que la situation est difficile dans certains établissements. Le moratoire sur les emplois ayant pris fin le 31/08, le SNETAP-FSU demande une intervention de l'autorité académique auprès des chefs d'établissement. L'emploi dans les CFA-CFPPA ne doit pas devenir une variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire des EPL. Le SRFD répond que les chefs d'établissement font comme ils peuvent..

Une situation financière dégradée des EPL : Sur les 22 EPL de Nouvelle-Aquitaine, 17 connaissent des difficultés financières sérieuses et ont pu déposer une demande d'aide au Ministère. 3 EPL sont en situation critique et ont obtenu l'ouverture d'une ligne de trésorerie exceptionnelle !!!

Enfin, six dossiers se rapportant à des situations individuelles ont également été étudiés ...

CFAA/CFPPA : Des centres en difficulté, la précarité accélérée !

Un contexte très dégradé

La crise sanitaire que traverse le pays plonge les Centres dans des difficultés financières et dans l'incertitude sur l'activité et l'emploi. Entre les effectifs en apprentissage qui vont fluctuer en fonction de la santé financière des entreprises, les formations continues qui n'ont pas pu être dispensées du fait du confinement, de leur report ou non, personne ne peut dire aujourd'hui comment les Centres vont sortir de cette situation. Le SNETAP FSU note déjà en ce début d'année des problèmes de non renouvellement de contrat, de baisse de quotité de travail dans plusieurs Centres de la région. Il a demandé à la DRAAF de s'adresser aux chefs d'établissements pour qu'ils suspendent les intentions de licenciement, de non renouvellement de contrat ou baisse de quotité de temps de travail.

Des lois destructrices pour les Centres et les agents

En plus de la crise sanitaire, s'ajoutent deux lois scélérates et destructrices pour l'apprentissage public et la formation continue.

La première est la loi Pénicaud « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui fait entrer l'apprentissage public dans un système concurrence, modifie le financement des contrats, fragilise les petits Centres, impose une certification des Centres... et donne les pleines compétences aux entreprises dans le contenu des programmes et des diplômes.

La deuxième loi est celle de la transformation de la fonction publique qui fait du recours au contrat et à la précarité la norme alors même que la loi originale de la fonction publique inscrivait le recours aux contractuels de façon dérogatoire, les missions de service public devant être confiées à des titulaires.

Le contrat de projet ou contrat de précarité !

En plus de généraliser le recours aux contrats en lieu et place de fonctionnaires, cette loi accentue la précarité en instaurant un **nouveau type de contrat : le contrat projet**. Celui-ci interdit le droit au CDI et à la titularisation et pourra être conclu sur une durée de minimum 1 an et maximum 6 ans !

La DGER entend inscrire ce type de contrat dans la partie 1 du protocole de gestion des agents de CFAA/CFPPA. Le SNETAP FSU a contesté ce type de contrat qui risque d'être utilisé de façon abusive pour plus de flexibilité.

Le SNETAP FSU dénonce aussi le dispositif de rupture conventionnelle introduit par cette même loi car il masquera des licenciements et pourra être utilisé pour inciter un agent à partir, sans lui offrir les possibilités de défense en CCP, ni les mêmes indemnités financières comparées à celles relatives au licenciement.

Le SNETAP FSU à vos côtés !

Dans ce contexte sanitaire et législatif particulièrement difficile pour les Centres et pour les agents, **le SNETAP FSU rappelle qu'à tous les niveaux local, régional et national, il défendra le service public, l'emploi et les conditions de travail de tous et toutes**. Il conseille de se rapprocher des sections syndicales et des élus en cas de difficultés ou de besoin d'informations (à titre d'exemple, si vous souhaitez faire un rupture conventionnelle ou si la direction vous y encourage, contactez le SNETAP FSU. Il vous donnera tous les aspects réglementaires et financiers connus à ce jour. Un groupe de travail s'est tenu à la DGER sur la rupture conventionnelle et le contrat de projet, le SNETAP FSU vous tiendra informés des suites données.

Le SNETAP- FSU vous représente dans les instances suivantes au niveau régional

CT

pour les ATT (Agents Techniques Territoriaux)

Comité Technique du Conseil Régional (au sein de la FSU)

Le CT du CR organise la collectivité, il traite des conditions de travail, de la modernisation de ces conditions de travail, des primes et régimes indemnitaires.

CREA

Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Organisme tripartite (Administration, Personnels, Usagers et élus), il donne des avis sur le fonctionnement de l'enseignement agricole public et privé dans la région. Son avis est formellement requis sur le schéma régional prévisionnel des formations. Le CREA doit également être obligatoirement consulté sur le projet régional de l'enseignement agricole (PREA) et les contrats de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP).

Actuellement, le SNETAP-FSU occupe 8 sièges des représentants des personnels des établissements publics.

CT REA

Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole

Le CT REA donne des avis concernant le fonctionnement des établissements techniques agricoles publics de la région : les critères de répartition et l'emploi des crédits gérés par le Service régional de la formation et du développement (S.R.F.D.) : heures supplémentaires, vacances, etc. ; la situation des agents contractuels régionaux ; les modifications des structures (ouvertures, fermetures de classes) ; l'évolution des effectifs ; l'organisation des examens ; les actions régionales de formation continue des personnels ; les conditions d'hygiène et de sécurité...

Actuellement, le SNETAP-FSU occupe 6 sièges sur 10 des représentants des personnels.

CHS CT REA

Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail Régional de l'Enseignement Agricole

C'est une instance de surveillance (application des prescriptions réglementaires au niveau des bâtiments et des conditions de travail) ; instance d'intervention (en cas de danger, de risque grave, de désaccord persistant...) ; et une instance consultative et de réflexion (prévention et évolution des risques professionnels y compris psychosociaux, création de cellules de veille...)

Actuellement, le SNETAP-FSU occupe 6 sièges sur 9 des représentants des personnels des établissements publics.

CAEN

Conseil Académique de l'Éducation Nationale Organisme tripartite

(Administration, Personnels, Usagers et élus), il donne des avis sur le fonctionnement du système éducatif public dans la région: ouvertures et fermetures de classes, répartition des moyens de fonctionnement (crédits régionaux), programme de construction et de rénovation des établissements d'enseignement publics.

Actuellement, le SNETAP-FSU, aux côtés des autres syndicats de la FSU occupe les deux sièges des représentants des personnels des établissements agricoles publics.

CCPR

Commission Consultative Paritaire Régionale des agents contractuels

Elle concerne les agents contractuels régionaux et locaux.

Elle se réunit au moins une fois par an ou sur saisine d'un agent ou de l'administration.

Ses attributions concernent les licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai, les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires et d'autres spécifiques :

- mobilité des agents sur CDI et réemploi des agents sur CDD,
- avancements de catégorie et de classe,
- réductions d'ancienneté,
- mutations,
- refus de travail à temps partiel,
- refus de renouvellement de contrat...

Actuellement, le SNETAP-FSU occupe 7 sièges des représentants des personnels.

Vos représentant.es

Laurence Dautraix
Isabelle Collet
Sylvain Décis
Alain Godot
Yannick Le Blanc
Lydie Dubois
Gérard Gagna
Yolaine Rouault
Sophie Jagueneau
Gilles Bouchaud
Marie-Christelle Maurand
Thierry Zizert
Caroline O'Reilly

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Pour s'informer

Pour être conseillé.e par les élu.es du personnel, notamment lors de son déroulement de carrière

Pour se défendre

Pour ne pas rester isolé.e en tant que salarié.e

Pour développer l'action collective et porter les revendications d'amélioration de nos conditions de travail et de rémunération

Pour défendre le service public d'Éducation.

<https://snetap-fsu.fr/Adherez-au-Snetap.html>

CHSCTREA

Ce CHSCTREA, malgré notre demande, s'est tenu en distanciel car il n'y avait pas de salle assez grande disponible à la DRAAF de Bordeaux !

Après un point de rentrée sur les CoHS qui se sont toutes tenues dans les établissements, la DRAAF a dressé un état des lieux sur les infections des jeunes et des personnels, en assurant qu'elle continuerait de le faire toutes les semaines. Actuellement, au 22/09 et depuis la rentrée, 112 apprenant.es sont symptomatiques et 14 ont été testé.es positifs, de même 17 personnels sont symptomatiques et 4 testés positifs en Nouvelle-Aquitaine dans l'Enseignement Agricole Public.

La DRAAF a décliné les protocoles de fonctionnement des établissements, qui sont localement différents. Notre demande d'harmonisation n'a pas abouti, la DRAAF invoquant la sacro-sainte autonomie des établissements.

Puis, elle a décliné une forme de bilan « pédagogique » de la Covid 19 sur le fonctionnement des EPL. Nous avons regretté que les avis des équipes pédagogiques concernant le ressenti du télétravail, des cours à distance... ne soit pas pris en compte. Une enquête circule dans les établissements, il faut absolument la remplir et y mettre vos avis. Demandez-la à vos chefs d'établissement !

Le dernier point, que nous avons porté à l'ordre du jour, était les conditions de travail des agent.es dans les CFA/CFPPA de Nouvelle-Aquitaine. Un turnover très important cette année (quelques 100 nouveaux.elles formateurs.rices dans la région selon le réseau REANA) et des difficultés financières très importantes dans les Centres (-1 954 790 € pour les CFPPA, -204 596 € pour les CFA à la DM1 de juin) entraînent une détérioration importante des conditions de travail. La réponse de la DRAAF est de dire que chaque Centre est autonome dans sa gestion des personnels ; nous voyons d'ailleurs fleurir ici ou là de nouveaux protocoles à 720, 800 ou 1607 heures. Elle va jusqu'à dire que les quelques conquêtes sociales dont nous avons pu bénéficier dans les années 80, ont mis en danger les Centres (par exemple la déprécarisation). Toutefois, une enquête sera menée pour éclaircir tout cela (encore une) mais ne nous faisons pas d'illusion : le temps de la privatisation rampante des Centres, de la fusion CFA/CFPPA est arrivée.

Alors c'est maintenant qu'il faut réagir et refuser les nouveaux protocoles dans les EPL où il n'en est pas encore question.

Un point de réflexion : Il faudrait que la DRAAF se batte avec la Région pour augmenter le montant des prises en charge horaire.

La diminution des charges ne doit pas être l'alpha et l'oméga de la gestion des centres.

De la nécessité de rester debout

Ne pas oublier

L'année scolaire 2019-20 s'est achevée de manière inédite, le retour des élèves, étudiants et apprenants n'a pas partout été satisfaisant, que ce soit en nombre (seulement 13 % des apprenants ont repris le chemin de l'école) ou en qualité (les élèves n'avaient pas tous la tête à se remettre au travail) malgré les efforts conjugués de tous les membres de la communauté éducative. Tous les cas de figure ont pu être observés, des établissements ouverts dès le 2/6, d'autres fermés jusqu'au 8/6, des internats ouverts, d'autres restés fermés, des groupes classes recomposés, d'autres éclatés, des EDT rétablis, d'autres réaménagés, des classes parties en stage, d'autres empêchées.

Bref, autant de situations particulières qu'il y a de sites, voire de classes.

Cette cacophonie administrative et pédagogique s'est faite à « bas bruit » et s'est achevée en apothéose par une session d'examen d'anthologie au vu des résultats (défense de rire).

Tous ces constats ont été faits et dénoncés par les militants SNETAP à tous niveaux puisque, outre les nombreuses réunions locales, 2 CTREA et 4 CHSCTREA ont été réunis durant cette période.

Billet d'humeur

Cette *annus horribilis* pédagogique enfin terminée, une nouvelle année, pleine de promesses commence.

Une rentrée singulière....

Mais ordinaire pour notre Administration incapable de débloquer les moyens nécessaires pour une remise à niveau générale, se contentant de renouveler son appel à projet pour l'appui personnalisé des élèves en formation initiale scolaire (NS DGER 2020-337 du 8/6/2020) ce qui d'entrée exclut tout un pan des apprenants.

Et opportuniste

 pour certaines directions qui :

- licencient des agents notamment certains collègues sur budget avec 5 ans d'ancienneté
- diminuent la quotité de travail de collègues contractuel.es préférant distribuer des heures supplémentaires aux titulaires, donc assumant de précariser des collègues
- font avancer l'idée de mixage des publics, (fausse) solution aux difficultés de recrutement
- font pression sur des agents pour effectuer des « missions » autres que pédagogiques alors que des dédoublements de classes sont souhaitables voire nécessaires.

Alors, pour que 2020-2021 ne soit pas une année ordinaire restons solidaires et combatifs !